

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT L'ABBAYE

L'an **deux mil dix sept, le quatorze avril, à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT L'ABBAYE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Auguste BOURCIER, M. Bertrand LABAR, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Emmanuel DIGNAC, M. Aurélien LEGRAND, Mme Sylvie ROUSSY, M. Jacky ROUSSY.

Étaient absents excusés : M. Eric PRADEAU, M. Christophe LAVILLE, Mme Anne DESCOTTES, Mme Ingrid DUDRUT, Mme Christine CLUZELAUD.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : Claude VIEILLERIBIERE.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-015 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - COMMUNE

Le Conseil Municipal de la Commune de Bénévent-L'Abbaye, réuni sous la présidence de Monsieur André Mavigner, Maire,

Après s'être fait présenter le BUDGET PRIMITIF de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion de la Commune de Bénévent l'Abbaye dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-016 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal de la Commune de Bénévent-L'Abbaye, réuni sous la présidence de Monsieur André Mavigner,

Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif du service ASSAINISSEMENT de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion du service ASSAINISSEMENT de la Commune de Bénévent-l'Abbaye, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-017 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - CHAUFFERIE BOIS

Le Conseil Municipal de la Commune de Bénévent-L'Abbaye, réuni sous la présidence de Monsieur André Mavigner, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la CHAUFFERIE BOIS de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion de la CHAUFFERIE BOIS de la Commune de Bénévent-l'Abbaye, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-018 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - COMMUNE

Monsieur Michel LEFAURE, Conseiller municipal délégué au 1er adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2016 qui peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses 696 778.81 €
Recettes 1 073 523.88 €
Excédent de clôture : 376 745.07 €

Investissement :

Dépenses 885 059.13 €
Recettes 622 740.25 €
Déficit de clôture : 262 318.88 €

Résultat global de clôture de Compte Administratif 2016, **excédentaire pour un montant de 114 426.19 €**
Le Maire, André MAVIGNER, quitte la salle pour le vote.

Le conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif COMMUNAL 2016 et l'affectation des résultats.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-019 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - ASSAINISSEMENT

Monsieur Michel LEFAURE, Conseiller municipal délégué au 1er adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2016 qui peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses 82 628.89 €
Recettes 148 213.89 €
Excédent de clôture : 65 585.00 €

Investissement :

Dépenses 85 833.84 €
Recettes 77 387.71 €
Excédent de clôture : 8 446.13 €

Résultat global de clôture de Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2016, **excédentaire pour un montant de 57 138.87 €**

Le Maire, André MAVIGNER, quitte la salle pour le vote.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2016 et l'affectation des résultats.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-020 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - CHAUFFERIE BOIS

Michel LEFAURE, Conseiller municipal délégué au 1er adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de la CHAUFFERIE BOIS 2016 qui peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses 89 768.09 €
Recettes 136 058.51 €
Excédent de clôture : 46 290.42 €

Investissement :

Dépenses	24 371.05 €
Recettes	82 703.74 €
Excédent de clôture :	58 332.69 €

Résultat global de clôture de Compte Administratif de la CHAUFFERIE BOIS 2016, **excédentaire pour un montant de 104 623.11 €**

Le Maire, André MAVIGNER, quitte la salle pour le vote.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif de la CHAUFFERIE 2016 et l'affectation des résultats.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-021 : BUDGET PRIMITIF - COMMUNE

Monsieur Michel LEFAURE, Conseiller Municipal Délégué donne lecture du Budget PRINCIPAL 2017 de la Commune de Bénévent-l'Abbaye qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Pour la section de fonctionnement : **1 037 623.19 €**
- Pour la section d'investissement : **1 051 001.88 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le budget PRINCIPAL de la Commune de Bénévent l'Abbaye à l'unanimité de ses membres présents.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-022 : BUDGET PRIMITIF - ASSAINISSEMENT

Monsieur Michel LEFAURE, Conseiller Municipal Délégué donne lecture du Budget annexe ASSAINISSEMENT 2017 de la Commune de Bénévent-l'Abbaye qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Pour la section d'exploitation : **173 331.87 €**
- Pour la section d'investissement : **101 222.13 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte** le budget annexe ASSAINISSEMENT de la Commune de Bénévent l'Abbaye à l'unanimité de ses membres présents.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-023 : BUDGET PRIMITIF - CHAUFFERIE BOIS

Monsieur Michel LEFAURE, Conseiller Municipal Délégué donne lecture du Budget annexe CHAUFFERIE BOIS 2017 de la Commune de Bénévent-l'Abbaye qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Pour la section de fonctionnement : **147 792.42 €**
- Pour la section d'investissement : **86 514.24 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le budget annexe CHAUFFERIE BOIS de la Commune de Bénévent l'Abbaye à l'unanimité de ses membres présents.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-024 : VOTE DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT 2017

Compte tenu des besoins de financement du budget assainissement, Mr le Maire propose d'augmenter le montant de la taxe d'assainissement et de le porter de 52.50 € à 55 € pour sa part fixe et de 0.70 € à 0.74 € par m3 pour sa part variable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe ainsi les tarifs de la taxe d'assainissement :

- part fixe : 55.00 €
- part variable : 0.74 €

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-025 : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la compétence relative au service de secours et d'incendie a été rendue aux communes, qu'en conséquence, elles doivent faire apparaître à leur budget le montant de la participation au fonctionnement du service départemental.

Le montant de cette participation en 2016 était de 28 483.45 € mais elle sera augmentée de 1€ par habitant en 2017.

Afin de ne pas faire peser cette charge nouvelle sur les contribuables, la Communauté de Communes a proposé de faire porter une partie sur l'impôt des ménages qui diminue mécaniquement avec l'intégration à la Communauté de Communes " Monts et Vallées Ouest Creuse" et de prendre la part non couverte au titre des attributions de compensation.

Les taux pour l'année 2017 seraient ainsi de :

- Taxe d'habitation : 12.74
- Taxe foncière sur le bâti : 27.79
- Taxe foncière sur le non bâti : 61.90

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les taux 2017 aux chiffres suivants :

- Taxe d'habitation : 12.74
- Taxe foncière sur le bâti : 27.79
- Taxe foncière sur le non bâti : 61.90

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-026 : VOTE DES CREDITS SCOLAIRES POUR 2017

Compte tenu de la diminution du nombre d'élèves (prévision à la rentrée scolaire 2017 :51), Monsieur le maire propose de fixer le montant des crédits scolaires à 4 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des crédits scolaires à 4 000 €.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-027 : VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter le montant accordé aux subventions pour l'année 2017.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après discussion, le conseil municipal

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2017 la somme globale de 35 000.00 € au compte 6574 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS suivant le détail annexé à la présente délibération.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-028 : VENTE DE PARCELLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il serait opportun de régler des questions de propriété de petites parcelles qui ont été redivisées ou antérieurement oubliées :

- parcelle AO 252 d'une superficie de 92 ares 009 centiares est incluse dans la propriété de l'Ehpad Péliisson Fontanier ; cette situation est consécutive à une erreur du cabinet BGN, qui a cessé son activité depuis, et qui travaillait pour le compte de la Commune. Mr le Maire propose de la céder à l'Ehpad à l'euro symbolique non recouvrable.

- parcelle AP 77 d'une superficie de 200 m² au village de Sigoulet, propriété de Mr Christian DELUCHAT. Mr le maire propose d'en faire l'acquisition à l'euro symbolique non recouvrable.

- parcelle AB 247 d'une superficie de 44 m², rue des Tanneries, cédée à Mr Roger GIACOSA par délibération du Conseil Municipal du 20/06/2014, au prix de 200 €.

Monsieur le Maire rappelle aussi au Conseil l'erreur du cabinet BGN dans les limites de propriété GALLY et DUPONT au lotissement de Sigondelle et la délibération N° 4-2017 en date du 24 février 2017 par laquelle la commune accepte de prendre en charge les frais résultant du transfert de propriété entre Mr et Mme GALLY et Mr DUPONT, concernant la parcelle AD 250 d'une superficie de 93 centiares.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

- céder la parcelle AO 252 à l'Ehpad Pellisson Fontanier à l'euro symbolique non recouvrable
- acquérir la parcelle AP 77 auprès de Mr Christian DELUCHAT à l'euro symbolique non recouvrable
- confirmer la vente de la parcelle AB 247 à Mr Roger GIACOSA pour le prix de 200 €.
- prendre en charge les frais résultant du transfert de la parcelle AO 250 entre Mr et Mme GALLY et Mr DUPONT
- désigne Maître VINCENT, Notaire à Fursac, pour établir les actes
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-029 : LOCATION LOCAL DES TANNERIES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de Mme CHAIMBAULT Vall pour louer pendant quelques semaines, à compter du 15/04, le local sis - rue des Tanneries, précédemment affecté à l'entreprise GENESIA.

il propose de lui consentir cette mise à disposition pour un loyer mensuel de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-030 : ACHAT DE LA PARCELLE AB26 - COURCOL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention en date du 1er mars 2017 entre la commune et Mr COURCOL pour la parcelle AB26, d'une superficie de 489 m², que Mr COURCOL s'est engagé à céder à la Commune au prix de 750 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir auprès de Mr COURCOL la parcelle AB26 au prix de 750 €
- désigne Maître VINCENT, Notaire à FURSAC, pour établir l'acte.
- autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-031 : RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE - AVENANTS AU MARCHÉ

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal certains avenants à plusieurs marchés de travaux de rénovation de la mairie :

- Lot N° ... - Menuiserie : entreprise ADAM . Saint Agnant de Versillat

- automatisation de la porte d'entrée principale : 5 200.52 € HT soit 6 240.62 € TTC.

- Lot N°.... - Electricité : entreprise PAROTON - Guéret

- éclairage sanitaires :	1 303.38 €
- fourniture switch :	186.80 €
- raccordement vidéo-projecteur :	510.51 €
- alimentation téléphonique :	273.62 €

soit un total de 2 274.31 € HT soit 2 729.17 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte ses 2 avenants
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces opérations

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-032 : COMMUNAUTES DE COMMUNES - "Monts et Vallées Ouest Creuse" - Compétence - Développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements "

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de transfert de compétence " Développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements ".

La Commune de Bénévent - l'Abbaye dispose encore d'un panel relativement satisfaisant de professionnels de santé : cabinet dentaire, cabinet infirmier, kinésithérapeute, ostéopathe, pharmacie ; elle disposait aussi d'un médecin généraliste jusqu'au 31 décembre et un projet d'installation d'un successeur à compter du mois de septembre est en cours.

Malgré cela, tant professionnels qu'élus ont été totalement exclus de la réflexion portée par l'étude santé du Pays Ouest Creuse, de façon même particulièrement désagréable face à un médecin représentant la Mutualité Sociale Agricole.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence " Développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements" tant que la commune ne sera pas associée à la

réflexion sur ce sujet.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-033 : PROTOCOLE ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE DANS LE DOMAINE DE L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de protocole qui régira désormais les relations entre l'Etat et la Commune concernant l'instruction des demandes d'urbanisme confiées à la Commune de La Souterraine à compter du 01/01/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le protocole tel que proposé
- autorise Mr le Maire à signer le document relatif à ce protocole

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-034 : ESPACE MULTISPORTS - CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le projet d'Espace Multisports a reçu l'aval des financeurs, Etat au titre de la DETR, Etat au titre du CNDS.

Monsieur le Maire rappelle les choix effectués par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 décembre 2016, délibération n° MA-DEL-2016-097 :

- travaux préparatoires :

entreprise Bruno TIXIER, Les Moreaux, AULON
montant HT : 6 270.00 € soit 7 524.00 TTC.

- terrassement et finitions :

entreprise COLAS, 4 rte de l'Usine, LA BRIONNE
montant HT : 19 625.00 € soit 23 550.00 TTC

- Equipements : Plusieurs propositions ont été étudiées

- AGORESPACE - 60 880 JAUX. montant HT : 24 957.00 € soit 29 948.40 € TTC
- CASALSPORTS - 67 129 MOLSHEIM montant HT : 32 806.00 € soit 39 367.20 € TTC
- 3RFACTORY - 56 220 LIMERZEL montant HT : 33 759.00 € soit 40 510.80 € TTC

La proposition CASALSPORTS est la plus adaptée au projet de la commune, par les matériaux utilisés, l'accessibilité et l'intégration paysagère.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- retient les propositions suivantes :
 - Bruno TIXIER : 6 270.00€ HT
 - COLAS : 19 625.00 € HT
 - CASALSPORTS : 32 806.00 € HT
- confirme les demandes de subvention DETR et CNDS
- autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-035 : Employés municipaux pour l'entretien et la maintenance de la station d'épuration et les lagunes

Etant donné le temps passé par les employés municipaux pour l'entretien et la maintenance de la station d'épuration et des lagunes, Mr le maire propose de faire apparaître cette dépense au budget annexe assainissement.

Cette prestation peut-être évalué à 22 % du temps de travail d'un agent.

Compte tenu du coût d'un agent, salaire + charges + régime indemnitaire, estimé à 30 000 € annuel, son montant peut être estimé à 6 600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette estimation et décide de faire apparaître au budget annexe "assainissement" la somme de 6 600 € en frais de personnel.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-036 : CENTRAL TELEPHONIQUE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer les appareils téléphoniques suite aux travaux de restructuration de la mairie afin de disposer d'un central plus performant.

Trois entreprises ont été contactées :
ORANGE, WELCOME et WAYCOM.

- L'entreprise ORANGE, malgré la demande de précision qu'elle a formulée et qui lui ont été fournies, n'a pas remis de proposition.
- WELCOME a fait savoir qu'elle n'était pas en mesure de répondre à la demande.
- seule l'entreprise WAYCOM a remis une offre pour la fourniture d'un standard téléphonique et de six postes pour un prix hors taxes de 1 866.00 €, soit 2 239.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition de l'entreprise WAYCOM, 30 rue Pierre d'Aubusson - 23 200 AUBUSSON.
- autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-037 : CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX A L'EGLISE

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 au contrat - mission de prestations intellectuelles qui doit être désormais contracté avec PRUNET Architecture et Urbanisme, 66 rue des Binelles - 92 310 SEVRES - (et non Pascal PRUNET).

Le coût de la mission s'élève à 44 928.76 € HT, soit 53 914.51 € TTC, consécutivement aux propositions détaillées comme suit :

- Mission d'étude - autorisation de travaux (DIAG - APS - APD) : 18 466.56 € HT (forfait)
- Missions consultation et exécution : (PRO - ACT - VISA - DET - AOR - DDOE) : 22 076.20 € HT
- Missions complémentaires (OPC) : 4 386 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le nouveau contrat mission de prestations intellectuelles avec l'entreprise PRUNET Architecture et Urbanisme
- autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-038 : MOTION SDEC

MOTION

Suite aux désagréments causés par la tempête ZEUS, compte tenu des ses conséquences notamment sur Bénévent-l'Abbaye, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre la motion suivante :

- Considérant que le temps de coupure par an et par abonné s'est nettement amélioré ces dernières années pour atteindre 69 minutes en 2015, soit la moyenne nationale,
- Considérant que cette amélioration est certes consécutive aux travaux réalisés sur la H.T.A par ENEDIS et sur la B.T. (Basse tension) par le S.D.E.C., position affirmée et réaffirmée par ENEDIS, mais surtout par l'absence d'incidents climatiques majeurs, givre, neige collante, tempêtes, position affirmée par le Président du S.D.E.C,
- Considérant que la tempête ZEUS du 6 mars 2017 a conforté la position du S.D.E.C. et démontré la fragilité des réseaux,
- Considérant que plus d'un quart de la population Creusoise s'est trouvée privée d'électricité, dont une partie pendant 5 jours, ce qui démontre aussi l'insuffisance de la FIRE (Force d'Intervention Rapide d'ENEDIS) en cas de difficulté majeure,

DENONCE

- La diminution des crédits d'investissement (hors installation des compteurs LINKY) sur la Creuse depuis le changement de Président du Directoire d'ENEDIS,

EXIGE

- Qu'une analyse portant sur la qualité des réseaux soit rapidement faite pour chaque partie du territoire Creusoise, en lien avec les services du S.D.E.C.,
- Qu'un nouveau plan d'enfouissement des réseaux H.T.A. soit développé sur le département, lequel pourrait porter sur une centaine de kilomètres par an pendant cinq ans, afin d'améliorer la sécurisation de la distribution de l'électricité, notamment dans les bourgs qui concentrent une activité économique importante sur leur territoire d'influence.

INFORMATION : QUESTIONS DIVERSES
